

Le 11 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 11 novembre 2025 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillers Steeves Bouchard, Gérald Desrosiers, Marc Landry et les conseillères Ann-Sophie Marin, Christiane Picard et Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Annie Levasseur, mairesse, souligne la contribution à la vie municipale de trois conseillers sortants : M. Paul Thériault, M. Claude Lévesque et M. Steeve Santerre.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2025-11-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2025-11-162

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2025-11-163

ADOPTION D'UN CALENDRIER QUI FIXE LE JOUR ET L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2026** et qui débuteront à **20 h** :

- | | |
|--------------|---------------|
| • 13 janvier | • 14 juillet |
| • 10 février | • 11 août |
| • 10 mars | • 8 septembre |
| • 14 avril | • 13 octobre |
| • 12 mai | • 10 novembre |
| • 9 juin | • 8 décembre |

2025-11-164

FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes, soit du lundi 22 décembre 2025 au jeudi 1^{er} janvier 2026 inclusivement.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Messieurs Steeves Bouchard, Gérald Desrosiers, Marc Landry ainsi que Mesdames Ann-Sophie Marin, Christiane Picard, Cynthia Ouellet et Annie Levasseur déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2025-11-165

FEUILLET PAROISSIAL ET LOCATION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler sa commandite dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2026 au coût de 125 \$ et de verser le montant de 1243.37 \$ pour la location du terrain. Ce montant sera majoré de 2 % par année.

2025-11-166

DÉCISION DU CONSEIL RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ASSUJETTIE AU PROCESSUS D'AUTORISATION DU RÈGLEMENT 2023-02

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est vu transmettre une demande de démolition d'un bâtiment, une maison située au 2196 rang de la Pinière, assujettie au processus d'autorisation du règlement 2023-02 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public relatif à cette demande a été publié sur le site de la municipalité et affiché sur ledit immeuble le 2 octobre 2025 et qu'aucune opposition n'a été reçue au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé la demande selon les critères du règlement 2023-02 et que la décision du conseil est rendue lors de cette séance ordinaire du 11 novembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le propriétaire puisse obtenir un certificat d'autorisation pour la démolition selon les exigences applicables au règlement sur les permis et certificats en vigueur.

QUE le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à émettre ledit certificat sous réserve que le propriétaire du bâtiment paie les frais exigibles inscrits au règlement 2023-02.

2025-11-167

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 109 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte Hélène de Kamouraska souhaite emprunter par billets pour un montant total de 109 900 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-01	109 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2015-01, la Municipalité de Sainte Hélène de Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte Hélène de Kamouraska avait le 8 décembre 2025, un emprunt au montant de 109 900 \$, sur un emprunt original de 159 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 2015-01 ;

ATTENDU QUE, en date du 8 décembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 décembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2015-01 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 décembre 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	9 300 \$	
2027.	9 600 \$	
2028.	10 000 \$	
2029.	10 400 \$	
2030.	10 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	59 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2015 01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 décembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2015-01, soit prolongé de 7 jours.

2025-11-168

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT,
LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES DES CONTRIBUABLES EN 2026 ET 2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a fait une demande de soumission auprès de deux fournisseurs pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des eaux et des boues des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation et ont donné des prix par fosse vidangée ;

CONSIDÉRANT QUE Camionnage Alain Benoît a soumissionné au montant de 258.87 \$, incluant les taxes, pour l'année 2026 et au montant de 267,92 \$ incluant les taxes, pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE Campor Environnement Inc. a soumissionné au montant de 350.67 \$ incluant les taxes, pour l'année 2026 et au montant de 373.67 \$ incluant les taxes, pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Camionnage Alain Benoît est la moins chère et qu'elle est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des eaux et des boues des fosses septiques 2026 et 2027 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à Camionnage Alain Benoît aux montants mentionnés ci-haut, le tout conformément au devis et aux documents de soumission ;

QUE le conseil municipal mandate la mairesse, Madame Annie Levasseur, et le directeur générale et greffier-trésorier, Monsieur Cédric Lauzon, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, le contrat avec Camionnage Alain Benoît, conditionnellement au dépôt des documents exigés au devis ;

DE nommer Monsieur Cédric Lauzon comme chargée de projet ayant le mandat de surveiller l'administration du contrat.

2025-11-169

ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal approuve le budget 2025 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation (OH) Kamouraska-Islet, avec un revenu estimé à 35 814 \$, des dépenses à 52 825 \$ et un déficit de 17 011 \$. La SHQ versera une contribution de 15 310 \$. La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à débourser 10% du déficit prévu, soit un montant de 1 701 \$.

2025-11-170

ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion annuelle pour l'année 2026 à la *Fédération Québécoise des municipalités* (FQM) au coût de 1 165.32 \$, excluant les taxes.

2025-11-171

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) municipalités du Kamouraska ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest (la Régie), laquelle entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE seize (16) municipalités du Kamouraska, ainsi que la MRC de Kamouraska représentant les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne, ont adopté, le 19 juin 2024, une entente modifiante celle de 2011 afin de constituer la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska* ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été approuvée par décret de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juillet 2024, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 3 août 2024 ;

CONSIDÉRANT le regroupement de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, ordonné par le décret numéro 1046-2025 du 20 août 2025, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 3 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'eu égard audit regroupement, il est nécessaire de modifier l'entente intermunicipale afin de retirer les anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth et d'ajouter la nouvelle Ville de La Pocatière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également de modifier la durée de l'entente pour la porter à quinze (15) années plutôt que dix (10) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Autorise la conclusion de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée l'entente) à intervenir entre les Municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière, la Ville de Saint-Pascal, et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. Ladite entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était reproduite ici au long ;
- Autorise Annie, mairesse, ou en l'absence de cette dernière, Marc Landry, conseiller, et Cédric Lauzon, directeur général ou en l'absence de ce dernier le ou la directeur (trice) général(e) en poste, à signer l'entente ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;
- Autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'entente ainsi qu'à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska ;
- Mandate la Régie intermunicipale de gestions des matières résiduelles du Kamouraska à transmettre l'original de l'entente signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de l'entente à la ministre des Affaires municipales pour approbation.

2025-11-172

NOMINATION DE CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner des représentants du conseil municipal pour siéger à différents comités et organismes auxquels elle est affiliée ;

CONSIDÉRANT QUE ces nominations visent à assurer la participation et la représentation de la municipalité dans la gestion et le suivi de ces instances ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal procède à la nomination des représentants suivants :

- Monsieur Gérald Desrosiers, conseiller, représentant la municipalité au Domaine des Pivoines ;
- Madame Annie Levasseur, mairesse, représentant la municipalité pour la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et Monsieur Marc Landry, conseiller, comme substitut ;
- Monsieur Marc Landry, conseiller, représentant la municipalité pour le Service intermunicipal de sécurité incendie et Madame Christiane Picard, conseillère, comme substitut ;
- Madame Ann-Sophie Marin représentant la municipalité pour la bibliothèque municipale.

2025-11-173

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

De nommer Cynthia Ouellet à titre de mairesse suppléante à compter du 11 novembre 2025 au 11 novembre 2026 et que la mairesse suppléante de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désignée, par l'adoption de la présente, substitut d'Annie Levasseur mairesse de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

2025-11-174

NOMINATION AU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATIONS DES MRC DE KAMOURASKA ET DE L'ISLET

ATTENDU QUE le regroupement des offices d'habitations des MRC de Kamouraska et de l'Islet par décret ministériel (décrets 1593-2024 et 369-2025) a créé l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet (ci-après l'OHKL) en date du premier janvier 2025 ;

ATTENDU QUE le décret prévoit que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomine son représentant auprès de l'OHKL ;

ATTENDU QUE ce représentant peut siéger au CA de l'OHKL lorsque la MRC choisit la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska comme représentante au CA de l'OHKL. Si la MRC ne choisit pas la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour siéger au CA de l'OHKL, le représentant peut néanmoins assister aux réunions du CA de l'OHKL en tant qu'observateur.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

De nommer Monsieur Steeves Bouchard comme représentant de la municipalité Sainte-Hélène-de-Kamouraska auprès de l'OHKL.

2025-11-175

TRAJETS SCOLAIRES ACTIFS ET SÉCURITAIRES DU FOND MUNICIPAL VERT (FMV)

CONSIDÉRANT QUE l'énoncé « Étudier la réalisation d'une piste cyclable dans le village et l'ajout de trottoirs » est inscrit dans l'axe d'intervention Sécurité et déplacement de la Politique familiale et des aînées 2025-2029 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'énoncé « Réaliser des couloirs piétonniers, particulièrement pour les enfants d'âge scolaire (trottoirs scolaires rues du Couvent et de l'Église Sud) » fait partie intégrante des actions proposées au Plan de développement local 2025-2029 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède les fonds disponibles pour compléter le montage financier nécessaire pour la réalisation de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire appuie le projet d'ajout de trottoirs sur la rue du Couvent entre le HLM et la rue Xavier, sur le côté Est ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 44 élèves sur les 56 fréquentant l'école primaire de Sainte-Hélène, qui demeurent dans un rayon de 2 km de l'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE la municipalité autorise le dépôt d'une demande de financement au programme Fond Municipal Vert dans le cadre du programme Trajets Scolaires Actifs et Sécuritaires.

QUE la municipalité autorise Madame Isabelle Caillouette, agente de développement et de loisirs, à signer les documents en lien avec cette demande.

2025-11-176

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- 500 \$ - Paniers de Noël
- 250\$ - Bons d'achat pour les employés
- 250\$ - École primaire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2025-11-177

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeves Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	11 603,38 \$
- Liste des comptes à payer :	17 561,45 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'octobre 2025 :	<u>22 837,56 \$</u>
	TOTAL : 52 002,39 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'octobre 2025.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h38

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse